

Chers habitants des Collines du Perche,

Au nom de l'ensemble du conseil communautaire, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2023. Que cette nouvelle année apporte à chacun d'entre vous les joies et bonheurs du quotidien, la réussite dans vos projets et surtout une bonne santé. Afin de vous faire connaître nos principales activités de l'année 2022, nous vous proposons à nouveau cette année une lettre d'information de la Communauté de communes des Collines du Perche. Elle sera comme l'an passé, le prélude à un rapport d'activité plus détaillé des actions de l'intercommunalité ainsi que de ses services qui paraîtra au printemps 2023, à l'issue du vote du budget.

Cette deuxième année de mandat a été bouleversée par de nombreuses évolutions au sein même de l'équipe administrative de la communauté de commune mais aussi des conseillers communautaires. Tous ces changements ne nous ont pas empêchés de poursuivre la mise en œuvre de notre feuille de route et la réalisation de nombreuses actions dans le cadre de nos compétences, telles que le développement économique, la planification urbaine, le projet d'école et les services périscolaires, l'enfance et la jeunesse ou encore le tourisme, dont vous trouverez la description dans cette lettre. Nous souhaitons que l'année 2023 nous apporte une meilleure stabilité. Nous profitons de ce message pour saluer :

- le premier vice-président Jean Roger Bourdin qui, comme il l'avait annoncé en début de mandat, a pris sa retraite. Merci beaucoup Jean Roger pour ton regard attentif sur nos finances !
- la directrice générale des services Anne Colonna qui a rejoint son sud de département natal. Belle poursuite professionnelle à Anne !
- la directrice de la Gare des Collines Marie Gauthier-François qui a rejoint les côtes bretonnes. Merci à Marie pour son engagement !
- le premier directeur technique de la Communauté de communes Denis Clément qui s'est rapproché de son domicile sarthois.

Nous portons un projet ambitieux pour notre territoire et avons la volonté de donner à chacun d'entre vous la fierté d'habiter les Collines du Perche. Nos différentes compétences et notamment celle du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'attractivité du territoire nous permettent de nous engager dans de beaux projets comme la réouverture de la piscine et la construction d'un groupe scolaire à Cormenon.

- Être en capacité d'offrir de bonnes conditions d'accueil à nos enfants pour leur éducation et leur donner la possibilité de loisirs en été ;
- Être en capacité de répondre à la crise sociale et énergétique en favorisant l'emploi sur notre territoire ;
- Être en capacité de participer à la recherche de solutions contre la désertification médicale ;
- Être enfin en capacité d'accueillir de nouvelles populations attirées par notre qualité de vie : voici nos ambitions, nous souhaitons les partager avec vous. C'est l'avenir des Collines du Perche !

Enfin, vous le savez, la Communauté de communes est au service de toutes les communes. Et pour faire communauté, le lien est constant avec les maires et leurs habitants. Cette solidarité est une des clés de notre réussite afin de renforcer nos services, d'accueillir des activités et des populations nouvelles pour que chacun d'entre nous mesure la chance de vivre une ruralité dynamique.

Karine Gloanec Maurin
et les membres du bureau communautaire

SANTÉ / PISCINE

Maison médicale

Depuis le début du mandat en 2020, les élus de la CCCP travaillent en permanence sur le sujet de la désertification médicale avec les instances en charge du Contrat Local de Santé mis en place à l'échelle de l'arrondissement de Vendôme, avec l'Ordre Départemental des Médecins de Loir et Cher et son président, ainsi qu'avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les services du département de Loir-et-Cher. Plus récemment, il a été engagé une réflexion avec le groupement d'Intérêt Public PRO SANTÉ afin d'étudier les possibilités de favoriser l'installation d'un médecin salarié en complément de l'offre existante au sein de la maison médicale de Mondoubleau, avec les médecins du dispositif PAÏS (rendez-vous médicaux non programmés) ou encore la téléconsultation, considérant que toutes les pistes sont à étudier. La maison médicale, construite et entretenue par la CCCP, accueille des médecins généralistes mais également des professions paramédicales, un cabinet d'infirmiers et la PMI. L'ADMR, occupe également une partie du bâtiment et assure des services à domicile complémentaires. **Cet hébergement sous forme de bail locatif ne donne pas à la maison médicale un statut de maison de santé intercommunale car l'organisation**

n'y est pas collective et chaque professionnel de santé garde une entière liberté de fonctionnement. Depuis le départ d'un des médecins de la maison médicale, la conférence des maires puis le conseil communautaire ont réaffirmé la volonté de tout mettre en œuvre pour rechercher un ou plusieurs médecins. Les candidatures sont rares et doivent répondre aux critères de l'ARS. Une organisation collective aurait le mérite d'attirer davantage les médecins avec un partage de garde par exemple.... Le travail engagé avec les partenaires du Contrat Local de Santé se poursuit avec encore plus d'énergie et de détermination considérant l'urgence et les risques que fait peser sur nos concitoyens ce déficit grandissant de présence médicale. À très court terme, et pour préserver les conditions d'exercice des professionnels de la maison médicale, le conseil communautaire a voté le 24 novembre 2022 la possibilité d'une prise en charge partielle ou entière d'un secrétariat et des montants de location attractifs, sans toutefois brader l'offre immobilière et l'argent des contribuables. Une réunion d'information à laquelle tous les professionnels de santé de la CCCP ont été conviés, les trois médecins de notre territoire (datée en fonction de leur agenda), les professions paramédicales, les infirmiers, le pharmacien, a été organisée le 19 décembre 2022. Un compte rendu de cette réunion est disponible sur le site de la CCCP.

ACTUALITÉ

Nouveaux élus - nouveaux agents de la Communauté de communes des Collines du Perche (CCCP)

Suite au changement d'équipe municipale de Mondoubleau, au départ du maire de Boursay et à la démission d'un conseiller communautaire, de nouveaux conseillers communautaires ont été élus au conseil et au bureau communautaire, en voici la nouvelle composition :

Bureau communautaire	
Karine Gloanec Maurin - Présidente	Présidente des commissions Développement territorial et Finances
Jean-Claude Thuillier - 1 ^{er} Vice-Président	Président de la commission Aménagement de l'espace
Dany Bouhours - 2 ^{ème} Vice-Président	Président de la commission Voirie communautaire et bâtiments
Odile Capitaine - 3 ^{ème} Vice-présidente	Présidente de la commission Service à la population
Jean-Paul Robinet - 4 ^{ème} Vice-Président	Président de la commission Qualité de vie
Thierry Werbregue - 5 ^{ème} Vice-président	Président de la commission Éducation
Christelle Richette - Maire déléguée	

Conseillers communautaires		
Jean-Luc Pelletier Baillou	Jacques Granger Couëtron-au-Perche	Fanny Mazeaud Mondoubleau
Gino Lucas Beauchêne	Stéphanie Héllière Couëtron-au-Perche	Charles Richardin Mondoubleau
Christelle Leturque Choue	Henri Lemerre Couëtron-au-Perche	Anne Gautier Saint-Marc-du-Cor
François Gaullier Choue	Olivier Roulleau Couëtron-au-Perche	Martine Rousseau Sargé-sur-Braye
Gilles Boulay Cormenon	Carol Gernot Le Plessis Dorin	Catherine Mairet Sargé-sur-Braye
Jérôme Leroy Cormenon	Claude Boulay Mondoubleau	René Pavée Sargé-sur-Braye
Joëlle Mesme Cormenon	Jean-Pierre Rochet Capellan Mondoubleau	

REUNIONS ET COMMISSIONS 2022

(compte-rendus sur le site)

- 6 conseils communautaires.
- 12 conférences des maires.
- 25 bureaux communautaires.
- 26 commissions thématiques.



Pose de la première pierre habitat inclusif, le 6 octobre 2022.

Réhabilitation de la piscine de Mondoubleau

Comme annoncé en 2021 suite à la fermeture de la piscine de Mondoubleau, la Communauté de communes a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité, pour chiffrer plus précisément le montant des travaux de réhabilitation de la piscine. L'entreprise Tual a chiffré notre projet à 2,2 M€. La commune de Mondoubleau n'étant pas en capacité financière de verser le montant complet du transfert de charge, il a été voté les critères d'une répartition de solidarité entre les communes pour réaliser ce projet et le faire fonctionner. La CCCP a déposé une demande de financement auprès de l'État, de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agence nationale du Sport. En fonction des aides accordées la décision définitive de réhabilitation sera mise au vote au premier trimestre 2023.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Compétence économique et accompagnement des entreprises

Comme annoncé en 2021, le conseil communautaire a voté la signature d'une convention avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Loir-et-Cher (CCI) pour bénéficier d'audits, d'outils d'analyse et de suivi des entreprises locales ainsi que de l'accompagnement d'« Initiative 41 » : depuis janvier 2022, M. Christophe Henry a été mis à disposition de la Communauté de communes des Collines du Perche (CCCP) une journée par semaine. Sa mission est d'améliorer l'efficacité des projets de développement économique et garantir un strict respect de la réglementation, de faire le suivi de la convention de développement économique avec la Région Centre-Val de Loire et afin de structurer les actions économiques de la CCCP.

Atelier Relais 4

La construction d'un atelier-relais pour l'entreprise Tessier concept à Sargé-sur-Braye est terminée. L'entreprise de plombier chauffagiste-électricité s'y est installée au cours du premier trimestre de l'année 2022. La construction de ce bâtiment est financée à 100 % par des subventions et le montant des loyers sur une quinzaine d'années. Les locaux seront inaugurés dans le courant de l'année 2023

Habitat inclusif

L'association des handicapés du Perche (APHP) répond à la problématique du vieillissement des personnes ayant travaillé en ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail) qui perdent le bénéfice de l'hébergement en foyer au moment où elles sont à la retraite. L'APHP a donc souhaité créer une nouvelle offre d'hébergement et d'accompagnement pour les personnes vieillissantes et porte un projet d'Habitat Inclusif sur la commune de Cormenon. Les travaux ont commencé avec le soutien de la CCCP : acquisition des parcelles qui sont mises à disposition de l'APHP par la signature d'un bail emphytéotique administratif et création d'une voie douce qui fait liaison entre Cormenon et Mondoubleau. La pose de la première « pierre » de ces bâtiments construits en matériaux biosourcés a eu lieu le 6 octobre 2022 et le chantier sera livré au printemps 2023.

Ouverture du Hubleau

La Communauté de communes a confié à l'Association **Pays du Perche en Loir-et-Cher** la mission de création d'un office de tourisme et lui a proposé de répondre à un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence nationale de Cohésion territoriale (ANCT) pour créer un Tiers Lieu à Mondoubleau et financer ce projet. Chose faite : c'est donc un Tiers Lieu labellisé par l'État qui a ouvert ses portes à l'automne 2022 à Mondoubleau. L'inauguration a eu lieu le 3 décembre 2022. Le consortium des trois associations qui animent ce lieu a pour mission d'être un point d'information touristique en prévision de la création d'un office de tourisme à la **Commanderie d'Arville**, d'accueillir la « *Librairie d'un jour* » animée par l'**Échalier**, de proposer des animations numériques, de permettre à des entreprises d'y dispenser des formations et d'offrir une vitrine pour les activités associatives du territoire.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'État a transféré la compétence d'instruction d'urbanisme aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La CCCP ne l'a acceptée qu'en septembre 22 car il fallait mettre en place une organisation pour répondre à cette nouvelle mission qui n'a pas fait l'objet de transfert financier de la part de l'État. La CCCP a contractualisé avec le ADS COM pour l'instruction et inscrit dans les différentes tâches du poste de Annabelle Leroy la responsabilité d'être le référent auprès des maires qui restent signataires des permis de construire et du cabinet instructeur.

Les conséquences d'une grande urbanisation des sols, notamment en zones urbaines, le changement climatique et l'augmentation des populations interrogent fortement l'organisation nationale pour l'aménagement de l'espace. La Communauté de communes est responsable du respect de la réglementation qui a fait l'objet de nombreux échanges et débats lors de la rédaction du plan local d'urbanisme intercommunal. Pour rappel, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été approuvé le 21 janvier 2021. Il est disponible sur le site internet de la Communauté de communes des Collines du Perche. Le PLUI est composé d'un rapport de présentation, du diagnostic des communes, du plan d'aménagement et de programmation (OAP), du règlement et d'un ensemble d'annexes. Il est également disponible dans chacune des mairies des communes des Collines du Perche.

Afin de répondre à des évolutions et des demandes supplémentaires, la CCCP a procédé à un exercice administratif de révision et modifications de ce document. Cette révision, encore en cours de finalisation, a mobilisé agents et élus avec l'aide de la Direction départementale des Territoires durant toute l'année 2022 et devrait se clore en février 2023. Les élus de la Communauté de communes se mobilisent pour ne pas être pénalisés par les nouvelles réglementations comme le ZAN (Zéro artificialisation des

sols) et pour préserver les avantages de notre qualification en zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) actuellement en débat au niveau national et en particulier Karine Gloanec Maurin qui co-préside la commission nationale Communes et Territoires ruraux à l'AMF-Paris.

Adhésion à l'établissement public foncier cœur de France

Le conseil communautaire a voté le 20 juillet 2022 l'adhésion à l'Établissement public foncier Cœur de France afin de pouvoir conserver notre patrimoine foncier. La vocation de l'EPFLI est le portage foncier. Il est compétent pour réaliser des acquisitions foncières et immobilières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique en vue de constituer des réserves foncières ou en prévision d'actions et d'opérations d'aménagement. Cette adhésion sera une aide précieuse pour les communes.

Déchets

La gestion des déchets a été confiée au SYVALORM. Chaque commune a reçu un document d'information pour le bulletin municipal. La Communauté de communes est représentée au bureau du syndicat. Le siège du SYVALORM implanté à Saint Calais est joignable au 02 43 35 86 05 ou sur le site : www.syvalorm.fr

Gestion exemplaire des haies

Notre territoire est le premier territoire agricole d'élevage du département de Loir-et-Cher. Aussi pour le soutien et l'avenir de ce secteur les élus communautaires sont très mobilisés par la valorisation des haies bocagères. La CCCP poursuit la sensibilisation sur les méthodes d'entretien de ce patrimoine paysager et a proposé aux communes un accompagnement à l'entretien des haies. Bien tailler les haies permet d'espacer l'intervention des agents techniques, de préserver les essences constitutives des haies ainsi que la biodiversité qui s'y développe. La Communauté de communes qui porte le projet, a constitué un groupe de travail avec La Maison Botanique, Perche Nature, le Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la Chambre d'agriculture. Démarré en 2019, ce projet bénéficie d'un financement des fonds européens LEADER. La prochaine formation aura lieu au Plessis-Dorin.

La préservation du bocage est d'autant plus importante qu'en 2025 quatre communes de la Communauté de communes (Boursay, Couëtron au Perche, Le Gault du Perche et Le Plessis Dorin) vont entrer dans le périmètre du Parc naturel régional du Perche. Au regret de toutes les communes candidates, seules quatre d'entre elles ont été admises à intégrer le périmètre du PNR Perche lors de la signature de la prochaine charte. Il faut considérer que leurs surfaces représentent la moitié de la Communauté de communes et cela représente déjà une grande avancée pour notre territoire !

Application intramuros

Depuis le 11 avril 2022, la CCCP a adhéré à l'association Intramuros afin de permettre aux communes de proposer une application smartphone à tous leurs habitants, très simple d'utilisation et accessible à tous. La Communauté de communes, elle, assure la diffusion de ses propres informations sur son site (www.cc-collinesperche.fr) que nous vous invitons à consulter régulièrement.

VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Voirie

L'entretien de la voirie a été fait par les société PIGEON et LTDP sur les deux années 21/22 sur les communes suivantes :

- Baillou : dérasement (2 099,94 €) ;
- Beauchêne : curage (896,70 €) ;
- Choue : VIC 8 Le Chalumeau. Busage de fossé et purge (6 534,41 €) ;
- Choue : VIC11 Aulnaie. Reprofilage (7 514,60 €) ;
- Choue : dérasement et curage (3 583,16 €) ;
- Cormenon : VIC4 AMCA / Trigano. Busage et finition accotement en voutré (34 967,78 €) ;
- Couëtron-au-Perche / Souday : VIC7 Les Foucardières. reprofilage (11 749,65 €) ;
- Couëtron-au-Perche : dérasement et curage (7 686,73 €) ;
- Le Gault-du-Perche : VIC5 La Teuse. Gravillonnage (6 086,60 €) ;
- Mondoubleau : VIC2 La Roussière. Reprofilage de chaussée et délignement (21 140,80 €) ;
- Le Plessis-Dorin : VIC1 Borde Bruyère. Reprofilage et reprise d'accotement (2 959,30 €) ;
- Le Plessis-Dorin : VIC2 Gare. Reprofilage (1 208,20 €) ;
- Le Plessis-Dorin : VIC3 Bois Vinet. Élargissement d'accotement (14 123,70 €) ;
- Saint-Marc-du-Cor : VIC1 reprofilage et enduit bicouche (12 925,78 €) ;
- Saint-Marc-du-Cor : VIC4 La Pitoisière. Reprofilage (5 567,97 €) ;
- Saint-Marc-du-Cor : VIC6 La Motte de Fer. Enduit (9 732,35 €) ;
- Saint-Marc-du-Cor : Curage (2 208,92 €) ;
- Sargé-sur-Braye : VIC19 La Challerie. Rive béton (9 509,71 €) ;
- Sargé-sur-Braye : VIC17 vers Rahay. Reprofilage et purge (26 409,03 €) ;
- Sargé-sur-Braye : VIC11 Fief corbin. Reprofillage et enduit (25 228,69 €) ;
- Sargé-sur-Braye : curage (1 184,82 €) ;
- Le Temple : VIC 11 (ex VC7) Les Bertelleries. Busage et drainage (5 299,03 €).

École intercommunale

Engagée dans la rédaction du projet d'école pour améliorer les conditions d'accueil des enfants scolarisés, la CCCP a mandaté en 2021 un bureau d'études spécialisé dans les bâtiments scolaires, entièrement financé par la Banque des territoires pour obtenir une estimation des travaux à effectuer. À la présentation de cette estimation dont le coût dépassait les capacités financières de la CCCP, notamment pour l'école Louis Nobillot, et après de nombreux échanges et débats entre élus et membres du comité de pilotage mis en place pour cette action, il a été décidé de procéder aux entretiens des deux écoles de Sargé-sur-Braye et Couëtron-au-Perche et de solliciter une estimation du coût de la construction d'un groupe scolaire pour regrouper les écoles de Mondoubleau, Cormenon et Choue sur la parcelle qui va accueillir au printemps les logements inclusifs à Cormenon. La décision sera définitivement actée au début de l'année 2023. Dans l'attente, une réunion le 20 décembre 2022 avec la nouvelle directrice académique des services de l'éducation

nationale (DASEN) Madame Solène Berrivin en présence des maires, de représentants des enseignants et de parents d'élèves nous a permis de présenter notre projet d'école intercommunale et de solliciter un avenant pour prolonger notre protocole local de **Convention** cadre départementale **Ruralité** qui stabilise le nombre d'enseignants sur les établissements relevant de la compétence intercommunale.

Réseau de chaleur urbain

La CCCP poursuit les études pour l'amélioration du fonctionnement du réseau de chaleur de Mondoubleau. Elle est dans l'obligation de trouver un équilibre financier permettant d'établir un programme de maintenance régulière et un fonctionnement convenable pour les abonnés. Le Centre régional des Énergies renouvelables (CRER) mandaté en 2021 a priorisé les urgences auxquelles la Communauté de communes doit faire face et a fourni une estimation du montant des travaux à prévoir sur plusieurs années. Toutefois l'accompagnement du CRER a permis un fonctionnement de la chaufferie l'hiver 2021-22 tout a fait convenable à 95 % en énergie bois, ce qui optimise le coût énergétique.

SERVICES A LA POPULATION

Jeunesse

La CCCP organise les services petite enfance et jeunesse : la gestion et l'entretien des écoles, la restauration, le transport scolaire, les services périscolaires (garderie matin, soir), les centres de loisirs (mercredi et vacances). Ce sont les services qui impactent financièrement la plus grande partie du budget communautaire. Tous les enfants de notre territoire bénéficient de cette offre de services gérés par des professionnels de l'éducation et de l'animation de grande qualité. Pour les horaires et inscriptions : www.cc-collinesperche.fr

France service

L'ancienne gare de Mondoubleau accueille les services sociaux de la Communauté de communes, les services en direction de la jeunesse et l'école de Musique. Ce bâtiment et ses agents ont aussi accueilli lors de la pandémie le Centre de vaccination. C'est aujourd'hui sous l'appellation nationale France Service que la gare regroupe son activité de service à la population (9 accès aux services de l'État : Pôle emploi, DDFIP, CAF, CARSAT, accès aux droits...) financé pour 1/3 par l'État. Grâce à l'implication de nos agents, la préfecture a mis à disposition un poste partagé à mi-temps entre la CCCP et la préfecture afin de renforcer les capacités de fonctionnement et d'être France Service référente au niveau départemental. Les travaux de rénovation et réorganisation programmés en 2022 auront lieu dans le premier trimestre 2023. Suite au départ de la directrice en juillet 2022, la CCCP procède à la réorganisation des différents missions situées à l'ancienne gare mais le service à la population n'a pas été impacté par ces évolutions en cours.

Convention Territoriale Globale (CTG)

Signée le 6 décembre entre les Collines du Perche, la CAF et la MSA, pour une durée de 4 années, la CTG a

pris effet au 1^{er} janvier 2022. La Communauté de communes a accueilli pour une deuxième année la réunion d'information et d'évaluation de l'action sociale sur nos territoires le 15 novembre 2022. Nous y avons retrouvé les nombreux partenaires, avec lesquels nous sommes liés par un contrat, qui proposent leurs services et leur accompagnement financier. La CTG permet à la collectivité de bénéficier de prestations de services répondant aux objectifs de la CAF par le développement de services à la population (enfance-jeunesse, senior, etc.). Pour rappel, la convention territoriale globale s'inscrit dans une démarche partenariale d'investissement social qui couvre des domaines d'interventions plurielles : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap ainsi que l'accompagnement social.

QUALITÉ DE VIE

La CCCP a inscrit dans ses compétences la dimension culturelle et touristique. Avec la médiathèque dans ses services, elle poursuit son soutien à cinq associations professionnelles : la commanderie d'Arville, l'Échalier, Pays du Perche en Loir et Cher, Polysons et Pirouette. Par ailleurs, la CCCP a signé une convention avec l'agence régionale CICLIC pour favoriser sur les actions culturelles destinée aux habitants de toutes les communes autour de la venue chaque mois du Cinémobile. Une véritable politique culturelle et touristique en milieu rural, c'est un atout de cohésion sociale et d'ouverture sur le monde.

FINANCES

Oser les fonds européens

L'Europe s'adresse aussi à la ruralité : avec une superficie européenne de 80 % de territoire rural pour 30 % de la population, la question de l'accompagnement des territoires ruraux par des fonds européens revient fortement en débat. Aussi la Communauté de communes a transmis aux communes les documents d'informations sur la captation de ces fonds qui ne doivent pas se limiter au fonds agricoles (PAC- FEADER-LEADER). La politique de cohésion s'adresse aussi à nos territoires via le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE) ou encore d'autres programmes de la commission européenne comme Horizon Europe.

Budget

Pour faire fonctionner l'établissement, assumer nos compétences obligatoires et supplémentaires, répondre aux attentes des communes et de leurs habitants, la CCCP reçoit une dotation d'État que l'équipe actuelle souhaite faire évoluer de manière significative. Aujourd'hui les recettes perçues à ce jour sur 2022 (dotation, fiscalité, subventions) du budget s'élevaient à 3 473 000 € et nos dépenses courantes à 2 940 000 €. La différence entre recettes et dépenses constitue la capacité d'autofinancement et permet de rembourser l'annuité des emprunts. Les éléments précis seront présentés dans le rapport d'activité 2022.

Découvrez notre site cc-collinesperche.fr



Accédez directement
au site en flashant
ce code à l'aide de
votre smartphone

